



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe

Question écrite n° 123652

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la fermeture envisagée des services de chirurgie et de maternité au centre hospitalier de Marie-Galante en outre-mer. Un projet de rapprochement entre le CHU de Pointe-à-Pitre et le centre hospitalier Sainte-Marie de l'île de Marie-Galante prévoit l'arrêt de toutes les activités chirurgicales et de la maternité sur cette île. Pourtant l'hôpital est aujourd'hui doté des équipements permettant de faire face à ses missions et dispose d'un personnel de qualité. Ce projet provoque une grande émotion parmi la population qui se sent déjà victime d'une double insularité. S'il devait voir le jour, il mettrait gravement en cause l'offre de soins et par conséquent la santé des habitantes et habitants de Marie-Galante du fait de son éloignement d'avec la Guadeloupe. Elle lui demande, par conséquent, les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour le maintien de toutes les activités du centre hospitalier de Marie-Galante et pour surseoir, dans cet objectif, au projet de "rapprochement".

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123652

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12742

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)